

Organisation de l'élection pour le renouvellement 2023 du CA Le 5 avril 2023 à 14h à l'IPAG Business School

184 Bd Saint Germain, 75006 Paris Salle S10, premier étage

La culture de l'AEI a toujours été de favoriser les échanges en tenant de 2 à 4 conseils d'administration accueillant un nombre important de personnes. De fait les conseils d'administration de l'AEI ont eu régulièrement une fréquentation toujours supérieure à 25 personnes et ont permis d'accueillir de nouveaux collègues, dans une conjoncture où le nombre d'enseignants et de chercheurs en entrepreneuriat s'accroît fortement. Depuis 2022, les AG et CA de l'AEI peuvent se dérouler en hybride.

Il convient de procéder en 2023 à l'élection d'un nouveau conseil d'administration.

Nous vous proposons de manifester votre intention de candidature ou d'association au conseil d'administration, pour la mandature 2023-2026.

Il sera aussi possible de participer en distanciel aux AG ou au CA en utilisant le lien de connexion suivant :

https://pantheonsorbonne.zoom.us/j/91937638604?pwd=a05zamYvd0RHUzV2djR5Q09FQ1ZJdz09
ID de réunion : 919 3763 8604
Code secret : 933189

En cas d'absence, il est possible de transmettre un pouvoir à une personne de votre choix. Chaque participant peut détenir au maximum 3 pouvoirs.

Les dates à retenir :

Assemblée générale 1 (à 14h)

- Présentation et vote sur le rapport moral
- Présentation et vote sur le rapport financier
- Détermination du nombre de membres du conseil d'administration

Assemblée générale 2 (à la suite de l'AG 1)

- Election du conseil d'administration
- Questions diverses

CA de l'AEI: le même jour à la suite de l'AG

- Allocution du (des) candidat(s) à la présidence et présentation du bureau
- Election du président / de la présidente de l'AEI
- Détermination de la composition du bureau
- Délégation du CA concernant la Revue de l'Entrepreneuriat
- Délégation du CA concernant le Congrès 2023

- Questions diverses

En cas d'absence de quorum, deux nouvelles AG et un CA sont d'ores et déjà convoquées pour se tenir successivement le 5 avril à partir de 15h. Ils statueront sur les ordres du jour initialement prévus et détaillés ci-dessus.

Date limite pour faire acte de candidature et pour envoyer son argumentaire électoral de 4 lignes : 31 mars 2023 minuit

Les éléments de candidature :

→ Parmi les postes, les postes statutaires de président, de secrétaire et de trésorier sont à pourvoir. Merci de vous manifester dans les plus brefs délais pour ces postes, en contactant par mail à Catherine Léger-Jarniou (presidence@entrepreneuriat.com) et Didier Chabaud (didier.chabaud@pantheonsorbonne.fr)

Vous êtes candidat à un poste d'administrateur permanent :

- Vous devez être à jour de votre cotisation (adhésion réglée en 2021 et/ou adhésion en 2022-2023 préalablement ou sur place).
- Votre candidature sera enregistrée jusqu'au 31 mars 2023 minuit.
- Vous serez soumis à l'élection au scrutin secret.
- Vous pourrez transmettre jusqu'au 31 mars 2023 minuit au secrétariat général de l'AEI une photo et un argumentaire de 4 lignes qui sera diffusé avant l'élection.
- Il est demandé aux candidats à un poste d'administrateur permanent d'être <u>physiquement présents</u> aux assemblées générales du 5 avril 2023. Toutefois comptetenu des difficultés pouvant affecter le secteur des transports, <u>une présence en ligne pourra aussi être admise à titre dérogatoire</u> (avec micro et caméra allumés, conformément aux statuts de l'association)

Vous êtes candidat à un poste d'administrateur suppléant :

Pour des raisons pratiques, il n'est pas possible matériellement de vous désigner suppléant d'une personne titulaire avant l'élection. Les affectations seront au gré à gré une fois l'élection réalisée.

- Vous serez toujours invité au conseil d'administration, dans la tradition d'ouverture de l'AEI, mais vous ne pourrez pas voter si votre permanent est présent.
- Vous devez être à jour de votre cotisation (adhésion réglée en 2021 et/ou adhésion en 2022-2023 préalablement ou sur place).
- Votre candidature sera enregistrée jusqu'au 31 mars minuit.
- Vous serez soumis à l'élection au scrutin secret.
- Vous pourrez transmettre jusqu'au 31 mars 2023 au secrétariat général de l'AEI une photo un argumentaire de 4 lignes (pourquoi je propose d'être administrateur, ce que je peux apporter) qui sera diffusé avant l'élection.
- Il est demandé aux candidats à un poste d'administrateur permanent d'être <u>physiquement présents</u> aux assemblées générales du 5 avril 2023. Toutefois comptetenu des difficultés pouvant affecter le secteur des transports, <u>une présence en ligne</u>

<u>pourra aussi être admise à titre dérogatoire</u> (avec micro et caméra allumés, conformément aux statuts de l'association)

Vous souhaitez être invité à assister aux réunions du conseil d'administration :

Vous devez être à jour de votre cotisation. Vous vous ferez connaître auprès du secrétaire. Votre présence au conseil sera bienvenue, dans la tradition d'ouverture de l'AEI. Vous ne pourrez néanmoins ni voter ni vous faire valoir de la qualité d'administrateur.

Bulletin de candidature

Remplir, copier ce texte Word dans un mail à renvoyer à Catherine Léger-Jarniou (presidence@entrepreneuriat.com) et Didier Chabaud (didier.chabaud@pantheonsorbonne.fr)

Nom:	Prénom :	
Adresse personn	elle :	
Mail:		Téléphone portable :
Institution, emplo	oyeur :	
Fonction:		

J'ai bien noté que je devais être à jour de cotisation pour présenter ma candidature au conseil d'administration de l'Académie de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation, et je demande à : (Effacer les mentions inutiles, <u>un seul choix possible</u>)

Présenter ma candidature au vote pour un poste d'administrateur permanent Présenter ma candidature au vote pour un poste d'administrateur suppléant Etre invité aux réunions du conseil d'administration de l'AEI

A , le

Pouvoir pour les AG du 5 avril 2023

Remplir, copier ce texte Word dans un mail à renvoyer à <u>contact@entrepreneuriat.com</u>

Je soussigné (nom prénom, mail) vous prie d'excuser mon absence lors des assemblées générales de l'AEI du 5 avril 2023 à Paris, et donne mon pouvoir à : (nom, prénom, mail)

A , le